



Rapport

**L'ouverture sociale
dans l'enseignement post-baccalauréat**

Avril 2002

Rolande Figuière-Lamouranne
Professeure des universités

L'ouverture sociale dans l'enseignement post-baccalauréat

Sur 800 000 jeunes d'une classe d'âge, 500 000 décrochent le baccalauréat et 4 000 étudiants, d'origine sociale favorisée, entrent dans l'une des dix grandes écoles. Et les autres ?

A côté des grandes écoles, considérées comme la voie royale existe une vraie forêt de formations efficaces parfois mal connues, à l'Université, mais aussi dans les Sections de Techniciens Supérieurs (STS), les écoles d'ingénieurs, à l'Education Nationale et dans les autres ministères.

Peut-on donc parler d'ouverture sociale dans l'enseignement supérieur ?

Oui si on regarde quantitativement les flux. Non si nous examinons la répartition sociologique de la population étudiante et la comparons à la population de la France.

Aussi cette étude, au-delà de quelques chiffres significatifs a examiné des expériences remarquées et propose quatre groupes de propositions.

A. Préambule

Au début des années quatre-vingt les politiques d'éducation avaient comme objectif proclamé de mener 80% d'une classe d'âge au baccalauréat. Et de fait on a constaté un accroissement notable et rapide du pourcentage de bacheliers d'une même classe d'âge : en 1987, ils ne représentaient que 33% ; ils sont 62.8% en 1996. C'est ainsi qu'en l'espace de 10 ans, l'Université a multiplié ses effectifs par 2.5.

Les indicateurs de la DPD (Direction de la Programmation et du Développement) sur le « recrutement des étudiants dans le supérieur » montrent que les enfants d'ouvriers et ceux titulaires d'un baccalauréat technologique sont sur-représentés dans les sections de techniciens supérieurs tandis que les CPGE (classes préparatoires aux grandes écoles) et les disciplines de santé et de droit accueillent largement les enfants de cadres titulaires d'un baccalauréat général. D'autre part nous notons, dans les STS, que seulement 17% des parents ont le baccalauréat.

Il apparaît donc que la croissance des effectifs, l'afflux de nouveaux étudiants, et les choix d'orientation des bacheliers issus des différentes séries font problème.

Alors qu'une proportion élevée de diplômés de la série scientifique évite l'Université, préparant les CPGE ou à défaut certaines sections d'Institut Universitaire de Technologie, à l'inverse, beaucoup de bacheliers technologiques s'inscrivent dans des filières longues à l'université où leurs chances de succès sont minimales. Dans ces conditions, la première année universitaire et parfois même la première année de CPGE ou de STS font fonction d'orientation ou de réorientation.

Mais d'autres facteurs contribuent aux difficultés de la première année, ne seraient-ce que les modes d'apprentissage en vigueur au lycée et à l'Université qui divergent fortement. La population étudiante, tout en demeurant relativement privilégiée serait désormais marquée par la diversité, diversité des origines sociales et scolaire, des cursus et des devenirs. L'hétérogénéité de la classe post-baccalauréat l'emporte sur l'homogénéité apparente du statut d'étudiant.

Bien entendu d'autres types de facteurs de nature conjoncturelle (mode de vie, logement, exercice d'un travail rémunéré) interfèrent sur le comportement des étudiants débutants et sur leur choix d'étude.

Pour faire cette étude il m'a été nécessaire de rencontrer différents responsables du système éducatif depuis des membres du Cabinet, la Direction de la Programmation et du Développement, la Direction de l'Enseignement Supérieur, la Conférence des Présidents d'Université, la Conférence des Directeurs d'IUFM, la Conférence des Grandes Ecoles, la Conférence des Ecoles d'Ingénieurs, des Recteurs, des présidents d'Université, des directeurs d'IUT, des directeurs d'Ecoles d'Ingénieurs, des proviseurs, des professeurs de terminales, STS et classes préparatoires, le directeur de l'ONISEP, mais aussi Edufrance, des directeurs de CROUS, des étudiants, des élèves de lycée, des médecins, des assistantes sociales...

Tous les acteurs rencontrés reconnaissent qu'il est nécessaire de prendre en compte ce contexte, « ouverture sociale » et tous sont unanimes pour « essayer », « faire des choses », « expérimenter ».

Au delà de la connaissance de quelques chiffres significatifs diffusés dans les études de la DPD mais aussi largement dans la grande presse, tous les acteurs du système éducatif s'interrogent sur la possibilité de faire accéder dans le schéma post-baccalauréat plus d'étudiants et de faire en sorte qu'ils y réussissent mieux.

Ainsi apparaissent quatre ordres de propositions possibles :

- améliorer la coordination enseignement scolaire et supérieur
- mieux accueillir l'étudiant dans les sections supérieures
- organiser les études post-baccalauréat dans la diversité et la cohérence
- donner un statut social à l'étudiant.

B. Quelques chiffres significatifs

De par sa structure sociale la population présente une image inversée par rapport à la population des jeunes français dans l'enseignement post-baccalauréat. Les enfants d'ouvriers constituent plus d'un tiers des 17-19 ans mais seulement un septième des effectifs universitaires.

Ils suivent des voies bien spécifiques, nombreux en IUT, moins présents dans les filières de santé et les écoles d'ingénieurs. Le poids des enfants d'ouvriers apparaît maximum en STS (plus de 20%). Il est en revanche minimum en CPGE (6%).

Plus de la moitié des élèves des écoles de commerce sont issus de la catégorie cadres et professions intellectuelles supérieures. Un étudiant sur quatre a un parent exerçant une profession intermédiaire.

Aucune évolution n'est vraiment perceptible depuis 1980, les écarts se maintiennent. La probabilité pour un élève qui a eu le baccalauréat général avec mention, d'entrer en classe préparatoire est deux fois plus forte s'il est fils de cadre que s'il est fils d'ouvrier. Cependant on peut noter que les élèves des écoles d'ingénieurs sont à 14% boursiers, donc vraisemblablement issus de familles financièrement peu favorisées, quand les STS accueillent 47% de boursiers.

Les jeunes d'origine étrangère ont un taux de chômage « deux fois supérieur » à celui des Français. Contrairement aux idées reçues, ce phénomène est encore plus accentué pour les diplômés (bac à bac +5) étrangers hors Union Européenne. Ils sont, selon les niveaux, trois à quatre fois plus au chômage que les français.

C. Quelques expériences remarquées

Des lycées et des établissements universitaires et écoles d'ingénieurs ont pris des initiatives pour faciliter l'accueil et la formation des étudiants que leur milieu social, leur environnement scolaire, leur parcours d'étude ne destinaient pas vers l'Enseignement Supérieur.

a)- la lutte contre l'échec en premier cycle à l'université d'Evry Val d'Essonne

C'est une priorité de l'université d'Evry. Les principaux points ont été d'abord d'instaurer un dialogue des responsables de DEUG et du SCUIO (Service commun Universitaire d'Information et d'Orientation) avec les enseignants de terminales des lycées de proximité, d'améliorer la diffusion de l'information vers les premières années, de mieux accueillir des publics spécifiques (handicapés, salariés, sportifs de haut niveau), d'optimiser le tutorat, de renforcer le contrôle continu, d'utiliser les NTIC pour l'autoformation et l'autoévaluation des étudiants, et d'encourager la conception d'un projet personnel en liaison avec le Point-Emploi.

De plus il est prévu, si nécessaire, une réorientation avec l'analyse des causes d'échec dès la fin du premier semestre, et des solutions proposées pour l'accueil au second semestre en interne (remise à niveau, passerelles) ou avec des établissements voisins (CNAM, CCI, AFPA, STS)

b)- l'ENSAM et le nouveau projet pédagogique

Le nouveau projet pédagogique de l'ENSAM s'articule autour de trois axes dont « technologie et société ».

En particulier, l'ENSAM souhaite refonder complètement l'Enseignement des sciences humaines et sociales et le renforcer. D'autre part l'ENSAM avec l'accord de la DES, prépare l'ouverture de classes préparatoires dédiées aux bacheliers technologiques et professionnels.

c)- l'Institut des Etudes Politiques de Paris et l'élaboration d'une convention d'éducation prioritaire

L'IEP a organisé la possibilité d'un accès spécifique, en première année, pour des élèves issus de lycées situés en ZEP ou en zones sensibles en région parisienne et en province (7 lycées ont été concernés pour la rentrée 2001). Dans chaque établissement un jury a établi l'admissibilité des élèves avant la fin de la terminale, se basant sur leurs notes depuis la seconde et le résultat d'une épreuve préparée individuellement par chaque lycéen, et dont le contenu est arrêté conjointement par Sciences-Po et le lycée.

Ensuite l'IEP a organisé une épreuve finale d'admission sous forme d'entretien oral devant un jury propre à Sciences-Po.

L'organisation des études a été identique à celle des autres étudiants, mais il a été ajouté un tutorat individuel, personnalisé ; le bilan à la fin du premier semestre est très positif. L'intégration se réalise, comme pour tous les autres, peut être avec un peu plus de lenteur.

d)- l'expérience ABIBAC du lycée Poncelet de Saint Avold (Académie de Metz-Nancy)

La filière ABIBAC du lycée Poncelet permet d'obtenir deux diplômes en un examen, l'abatur allemand et le baccalauréat français. Ce cursus unique commence en seconde et permet aux lycéens de poursuivre des études supérieures dans les deux pays (dans les trois sections générales du système français).

Au-delà de l'acquisition d'une compétence bilingue, l'enseignement dispensé au lycée entraîne une accession plus aisée dans le monde professionnel.

Il est à noter que trois élèves de terminale issus de l'ABIBAC sont admis à Sciences-Po à Paris.

e)- l'université de Versailles-St Quentin et le service de vie étudiante

Le service de vie étudiante a pour mission d'intégrer les étudiants dans l'université et son environnement. Son directeur est un étudiant. Le service (4 animateurs) renseigne l'étudiant sur la vie à l'université. Il propose un espace multimédia et des revues. Il anime des commissions qui contribuent à la vie étudiante et à l'insertion professionnelle, en particulier la commission d'aide aux associations de filières et la commission d'aides individualisées à l'étudiant.

f)- Paris X- Nanterre et les actions de prévention

Depuis deux ans, dans le cadre du contrat local de sécurité établi entre la ville de Nanterre et Paris X, il a été pris des mesures en faveur des quartiers environnants :

- mise à disposition des installations sportives et culturelles
- participation aux réunions de quartiers
- collaboration avec les services de la municipalité jeunesse et enfance
- ouverture du campus aux travaux d'intérêts généraux venant des quartiers.

Dans le cadre d'une réflexion sur les liens avec les établissements d'enseignement de la ville, un travail d'aide aux devoirs pour les enfants et adolescents a été entrepris. Ces élèves trouvent une écoute et une aide scolaire mais également une certaine tranquillité pour travailler. De plus l'université apparaît un avenir pour eux.

g)- le lycée Jules Ferry de Versailles et la CPGE ATS

Elle est réservée aux titulaires de BTS ou de DUT industriel. Il en existe 14 semblables en France. Les étudiants sont accueillis en externe car il n'y a pas d'internat au lycée. Ils peuvent prévoir d'obtenir une chambre au CROUS.

Ces étudiants intègrent les grandes écoles comme Centrale, les Arts et Métiers, l'ENSEA, l'ESTP, mais aussi des structures universitaires comme les IUP.

h)- l'université de Paris III et l'aide à la réussite dans le premier cycle

Cette aide à la réussite est construite autour d'une amélioration de l'accueil (banque d'accueil, signalétique renforcée) et une innovation pédagogique pour adapter l'offre de formation aux besoins de ce public hétérogène et non sélectionné. Aussi un enseignement méthodologique semestriel est introduit, obligatoire et évalué. L'université a privilégié l'apprentissage de la lecture universitaire, de l'écriture universitaire et de la recherche documentaire autonome. De plus, dès le début du cursus, la formation assure un rôle fondamental d'affiliation à l'université par le travail sur soi et la réflexion sur un projet de formation et d'insertion professionnelle.

Le tutorat est devenu une pratique généralisée, tutorat d'accueil et tutorat d'accompagnement. Les étudiants qui suivent régulièrement les séances de tutorat réussissent mieux que les autres. Autre unanimité, celle qui porte sur les bénéfices humains que les étudiants retirent du dispositif : le tutorat rassure. Il facilite l'intégration dans le système universitaire parce que le tuteur est un médiateur entre l'institution et l'étudiant. Auprès de lui les étudiants expriment leurs difficultés plus librement qu'ils ne le feraient auprès de leurs enseignants.

i)- l'opération TSI de l'INSA de Lyon

TSI : Technologie, Sciences et Innovation

L'objectif essentiel est de permettre à des jeunes titulaires d'un baccalauréat STI d'accéder dans les meilleures conditions possibles (éviter les échecs douloureux) aux formations d'ingénieurs.

Le recrutement comprend plusieurs phases :

- examen des dossiers scolaires de la seconde à la terminale
- un entretien de motivation et de personnalité doublé de tests de potentiel
- un second examen des candidatures

L'accueil est un des points forts de l'année. La pédagogie est fondée sur l'analyse d'une situation-problème ; le modèle privilégie les ateliers interdisciplinaires, le travail en autonomie et fait une large place aux TICE.

Un gros effort de mise à niveau est prévu en première année, aussi bien en anglais qu'en discipline de base.

D. Quatre groupes de propositions

L'ensemble des propositions reprend à la fois des suggestions ou des réalisations de tel ou tel établissement rencontré.

1- Améliorer la coordination enseignement secondaire et supérieur

Cette coordination doit s'installer dès la seconde des lycées.

Elle portera sur les points suivants :

a) Information et orientation

- création d'une commission « post baccalauréat » dans chaque académie sous la responsabilité du recteur.

Elle permet le pilotage commun de l'information rassemblant à la fois les études de STS, des CPGE, des universités, des écoles d'ingénieur mais aussi d'autres ministères que l'Education Nationale comme l'agriculture, la défense, l'architecture, la santé, les chambres de commerce... Elle s'adresse par les « journées du lycéen », les forums de métiers, les salons, à la fois aux parents (attention aux sigles utilisés et à leurs significations) mais aussi aux élèves et aux professeurs.

Elle rassemble le SCAIO, les SCUIO, les représentants des filières universitaires et écoles mais aussi des professeurs principaux, des conseillers d'orientation, des délégués de classe...

- convention de partenariat entre les établissements universitaires et les lycées de proximité, parfois au sein des bassins d'éducation. Cette convention vise à officialiser, via les conseils d'administration des établissements concernés, dans l'ensemble de la communauté éducative, des thèmes de travail en commun, classe de découverte de l'enseignement supérieur, analyse des cursus, présentation des méthodes de travail à l'université, rencontre d'étudiants séniors et d'élèves, accès aux bibliothèques universitaires pour les lycéens, accueil des professeurs principaux et des délégués de classe dans les commissions pédagogiques d'UFR, travail en partenariat, par exemple les TPE, échange de services « professeurs associés » (emplois partagés).

La désignation de chefs de départements disciplinaires dans certains lycées permettrait avec leurs homologues universitaires, une meilleure lisibilité des études et des sorties professionnelles. Les conseils pédagogiques des lycées pourraient accueillir des représentants universitaires de même que des proviseurs pourraient être invités ou être membres des CEVU ou commission des études dans les établissements.

b) Explication de la finalité post baccalauréat dans les lycées

Les projets de contrat des académies et les projets d'établissements lycéens font peu apparaître la finalité post baccalauréat dans un contexte global et dans une aide au choix et à l'orientation des élèves. Il est recommandé qu'un paragraphe sur les filières post baccalauréat apparaisse dans les projets académiques et dans ceux des établissements.

c) Formation des maîtres et activités d'enseignants

L'information et l'orientation sont des missions essentielles des conseillers d'orientation, des professeurs principaux, des conseillers principaux d'éducation mais aussi de tout enseignant.

Il est nécessaire pour l'IUFM de rappeler à tous les acteurs en formation initiale et continue leur responsabilité sur la poursuite d'étude et de carrière des élèves.

La notion de services partagés classe secondaire- CPGE et STS et celle de professeurs associés lycées-enseignement supérieur a été évoquée et demandée. Pour bien préparer à cette mixité des situations d'exercice de leur fonction, les professeurs en formation initiale et en formation continue devront rencontrer des classes de première mais aussi des classes préparatoires, ou STS selon leur statut et discipline, et aussi des premiers cycles ou premières années post-baccalauréat..

d) Carte de formation et des options dans les académies

La carte scolaire des options dans les lycées est souvent un outil de discrimination scolaire, voire sociale. Elle ne peut pas être disjointe de la carte de formation post baccalauréat, en particulier pour les filières technologiques et professionnelles.

e) Elaboration d'un livret d'accueil remis à tous les lycéens de terminale

Les lycéens sont inquiets sur leur devenir professionnel, sur la longueur des études, mais aussi sur les conditions d'étude, sur les modes de vie, sur les logements, bourses et autre soutien financier. La simple borne d'accès à internet, nécessaire, ne permet pas de comprendre tous les codes de l'organisation, tous les schémas d'orientation et de passerelles, et toutes les aides, sécurité sociale et « petits boulots ».

Des CROUS, en partenariat avec des SCUIO et SCAIO conçoivent des livrets d'accueil rédigés à partir des attentes des lycéens. Ils sont complémentaires de points d'accueil installés par des pôles universitaires dans les universités mais aussi dans des lieux publics.

2- *Mieux accueillir l'étudiant dans les sections supérieures*

Une des difficultés de l'entrée dans une structure d'enseignement supérieur est de ne pas connaître l'organisation, la façon de travailler, les relations enseignant-étudiant, le mode d'évaluation.

a) Une semaine de découverte de l'établissement avec l'aide d'étudiants seniors est possible, semaine de présentation des filières, des acteurs, des responsables administratifs, des organes de concertation et de décisions.

b) Tout étudiant devra se voir remettre un livret d'information ou « vademecum de l'étudiant de première année » fournissant un descriptif des enseignements possibles, leur contenu, leur finalité, les pré-requis pour chacun d'eux, la pédagogie utilisée dans chaque cours, les méthodes d'évaluation.

c) Une formation à la méthodologie universitaire ancrée sur les besoins et les pratiques disciplinaires est nécessaire. Elle doit instaurer aux yeux des étudiants le rôle des livres, de la lecture et des bibliothèques dans l'acquisition et la transmission des connaissances, et elle doit faire acquérir dès l'entrée à l'entrée dans l'enseignement supérieur les méthodes d'expression et de communication nécessaires à tout travail.

d) Tout étudiant doit se voir proposer la construction du projet personnel et professionnel.

Placée en début de cursus, la formation se donne pour objectif la construction de la motivation et l'acquisition d'une démarche d'insertion professionnelle.

Ces objectifs de formation permettent à l'étudiant de :

- définir ou préciser son projet de formation
- identifier ses compétences, ses potentiels et leur adéquation au projet de formation
- acquérir une meilleure connaissance du milieu professionnel et du métier projeté

Un tel projet doit être construit aussi avec l'aide de conférences assurées par des professionnels dans les secteurs d'activité auxquels préparent les filières.

3- Organiser les études post baccalauréat dans la cohérence et la diversité

Les études post baccalauréat doivent offrir dans une région donnée une offre de formation en direction de la jeunesse ; cette offre diversifiée de formation devant permettre de mieux lutter contre l'exclusion, l'objectif consiste à élargir au plus grand nombre l'accès à une formation de base de qualité. Il s'agit de développer aussi des dispositifs pour donner à des non bacheliers un droit à une deuxième chance. Pour les moins jeunes, la formation s'appuiera sur des bilans de compétences (VAP). Tout cela s'inscrit dans une refondation de la formation tout au long de la vie.

Or lorsqu'on rencontre des délégués élèves et lycéens, ils parlent tous de mauvaises connaissances du système, de la non explicitation des objectifs de formation, de temps de transport élevés, du coût des études, de la crainte de ne pas être à sa place, de la peur du travail et de la pression, de l'incertitude de ces débouchés.

Pour les aider cinq mesures peuvent être prises :

- rendre le schéma académique post baccalauréat lisible et cohérent dans ses spécialités et dans sa répartition géographique. Les STS, les IUT et les antennes universitaires de premier cycle devraient être ouverts dans la cohérence des filières et dans la concertation. Il existe en effet des STS qui accueillent des première année de DEUG en situation d'échec, des classes préparatoires pour des baccalauréats technologiques, des licences professionnelles qui reçoivent des titulaires de BTS.

- lutter contre l'exclusion sociale et culturelle en concevant l'information ciblée en fonction de l'interlocuteur, l'attente d'un bachelier, d'un lycéen qui a échoué au baccalauréat, d'un étudiant de formation post baccalauréat, d'un étudiant en reprise d'étude, d'un adulte salarié ou en reconversion.

- expérimenter des dispositifs didactiques et pédagogiques novateurs, démarches donnant plus de place à l'individualisation de la formation, l'alternance, des contrats de

qualification, des procédés de soutien, des actions en relation avec l'entreprise, des modules d'orientation. Le tutorat d'accompagnement doit se généraliser à côté de la mise à niveau.

- clarifier et adapter les cursus pour les rendre plus lisibles et plus cohérents avec des débouchés. Tout étudiant devra construire un projet professionnel et personnel formalisé et contractualisé avec l'établissement à l'issue d'un semestre ou d'une année d'orientation ou de ré-orientation.

- développer les échanges pour l'enseignement et l'insertion professionnelle en définissant des formations « académiques » mais aussi en alternance, et par la voie de l'apprentissage, en partenariat avec les chambres de commerce et de l'industrie, les grandes entreprises et les PME et les CFA.

Via une charte avec l'université ou l'établissement d'enseignement supérieur des étudiants pourraient être préparés, par un réseau d'acteurs du monde économique, à un entretien d'embauche, de stage, suivi tout au long de ce stage. Cette préparation donne ainsi accès au code social et aux règles du monde professionnel.

- installer un observatoire des études et de l'emploi, chargé de mieux suivre les cursus et les taux de réussite, de repérer l'insertion professionnelle ainsi que les études de réorientation.

- fournir aux étudiants un environnement technologique performant et innovant ; il est indispensable que l'étudiant se voit proposer des équipements ad hoc pour un travail coopératif (salles de visio-conférences, adresse mail unique, espace poste de travail individuel) sur son lieu de travail et son lieu de vie. Ceci entraîne une forte composante d'« animation », des méthodes de créations d'outils simples et efficaces, du personnel technique en appui.

- introduire les sciences sociales dans les cursus universitaires quels qu'ils soient. Tout étudiant doit rencontrer dans son programme d'études les éléments suivants : langues, civilisation, culture, environnement économique et social, développement de la personnalité (ouverture aux valeurs éthiques, civiques et à l'engagement social).

4- Aider l'étudiant sur le plan de l'insertion sociale

La condition étudiante constitue un monde transitoire intermédiaire relativement protégé et privilégié et en même temps traversé de difficultés. En effet cette période représente une période de socialisation à la vie adulte dont on peut repenser certains éléments : obligation de subvenir à ses besoins au jour le jour, gestion du budget, organisation de l'activité, tant domestique qu'intellectuelle ; parfois même cette période est la première réalité d'une société qui n'était pas appréhendée avant le baccalauréat.

Dans ce contexte l'étudiant est acteur dans la société et acteur associé de la vie de l'établissement.

Un doute apparaît sur le mot même d'étudiant. Il désigne toutes les personnes en situation d'étude dans des structures post baccalauréat, en formation initiale, en formation en alternance, à l'université dans les écoles d'ingénieurs et de commerce mais aussi dans les CPGE, et les STS. De fait, ce terme cache des situations, voire même des statuts différents.

Aussi il est nécessaire de :

- réaffirmer l'intérêt d'une commission de site, instance de concertation, d'échange et de proposition pour écouter, recueillir les demandes de l'étudiant. Cette

commission ne doit pas oublier les représentants du CROUS et des services déconcentrés de l'Etat et des collectivités territoriales. Elle permet d'apporter dans un dossier à l'étudiant une information personnalisée pour le logement, l'aide sociale et médicale, des activités associatives, sportives et culturelles.

- créer des espaces communs et de proximité de vie surtout dans les petites structures, le groupement des différents services d'accueil de l'étudiant dit Maison de l'Etudiant et les espaces de service.

- rendre lisible dans le Plan Social Etudiant les attributions des différentes bourses et aides du ministère de l'éducation nationale mais aussi des autres ministères (sans oublier les CPGE et les STS), tenir compte des calendriers d'obtention des bourses pour les inscriptions, reconsidérer les populations concernées par les critères de mérite.

Créer un véritable bureau d'aide sociale pour étudiant intégrant les divers partenaires, Etat ou collectivités gérant les travailleurs sociaux tels que les assistantes sociales, les médiateurs sociaux, les assistants pour handicapés.

- dans le cadre du schéma post baccalauréat adopter une politique académique de logement et restauration pour toute la population étudiante, y compris CPGE et STS. Cette politique réfléchirait sur les résidences universitaires post baccalauréat, lieu d'hébergement, d'étude et de vie sociale pour les étudiants français mais aussi des pays étrangers, sur sa gestion, sur le calendrier d'occupation des locaux, sur l'intégration dans les résidences HLM, en particulier dans les antennes ou petites structures, sur l'accueil des handicapés et des centres de soins.

Par ailleurs, l'évolution des internats dans les villes moyennes serait aussi à considérer à la fois dans leur construction et leur organisation.

- former l'étudiant à être citoyen de l'institution dans un renforcement des interactions avec son environnement. Aussi il faut :

- engager l'étudiant dans l'activité sociale de proximité (opération ateliers des sciences, accueil des étrangers, remise à niveau et tutorat en premier cycle ou dans les lycées, classe relais accueillie dans un IUT, aide à l'handicap) en lui permettant d'intégrer son projet social et de le valoriser dans son cursus.
- donner une formation artistique de qualité, complémentaire dans le cursus.
- développer sur les sites une vie culturelle et participer à la vie de la cité.

E. Un résumé de propositions-cadre

Il est nécessaire :

- de réfléchir sur le schéma post baccalauréat régional dans son ensemble
- de rendre lisible les filières de formation et les passerelles
- de former les maîtres des lycées à leur responsabilité d'informer et d'orienter et les enseignants du supérieur à de nouvelles pratiques pédagogiques
- de valider des parcours différenciés et des compétences diverses par les processus de VAE et VAP
- de redéfinir globalement les aides sociales en tenant compte des réorientations et des parcours atypiques.

En conclusion :

Un des mythes fondateurs de l'Ecole est l'égalité des chances. Cependant on peut constater une profonde inégalité d'accès dans certaines filières. Cette profonde inégalité réside en grande partie dans la méconnaissance et la non acquisition du code social, et dans une forme de précarité culturelle due au milieu d'origine.

Cependant nombre de jeunes issus de ces milieux sortent du lot et les exemples de réussites individuelles sont dues à l'acharnement personnel et à une volonté farouche de réussite.

Même si cette réussite peut singulariser le jeune dans son milieu d'origine on peut parler de promotion sociale. Il est temps d'évoquer ce concept de promotion sociale, de même qu'il est temps de parler des codes sociaux de notre société dès le collège et le lycée et dans l'enseignement supérieur.

C'est à cette condition que tout étudiant pourra se considérer citoyen-étudiant.